

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

24 juin 2025

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, décide de l'approver dans toutes ses dispositions et donne quitus au Président pour l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du Trésorier, décide de l'approver dans toutes ses dispositions et donne quitus au Trésorier pour l'exercice de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir examiné le rapport d'activité 2024 de l'association décide d'approver celui-ci.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, lesquels fait apparaître un résultat net comptable de +279 € et entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approver lesdits comptes.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat en totalité au report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil d'Administration.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2025, faisant apparaître un déficit de 10.036 € approuve celui-ci.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir examiné leur candidature, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de deux ans renouvelables :

- Madame Karine Schuller

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.